

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Douze, le Mardi 31 Janvier à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 Janvier, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.  
MM. PARODIN, VITALI, Mme PERES, M. AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, MM. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, MM. MARCANGELI, SBRAGGIA, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme RISTERUCCI	à	Mme MOUSNY-PANTALACCI
M. GABRIELLI	à	M. VITALI
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
M. MARY	à	M. CASASOPRANA
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
M. BASTELICA	à	M. AMIDEI
M. COMBARET	à	M. PANTALONI
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
M. D'ORAZIO	à	Mme LUCIANI
Mme GUERRINI	à	M. MARCANGELI

**Etaient absents :**

M. DIGIACOMI, Mme GUIDICELLI, Adjoints au Maire, Mme POLI, Mme JOLY, Mme CURCIO, Mme PASTINI, M. RUAULT, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. CASASOPRANA est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 31 Janvier 2012

Délibération N°2012 / 33

**Création du Centre d'Animation Sociale des Cannes.**

## Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Le quartier des Cannes est au cœur du Renouveau Urbain. Plusieurs opérations ont déjà débuté, comme par exemple les bassins de rétention, d'autres sont achevées (jardins familiaux) et d'autres encore débiteront dans les prochains mois, comme le chantier de la Maison de Quartier.

Dans l'attente de l'ouverture de cette structure prévue en 2013 et afin de répondre à la demande de nombreux habitants, la Ville d'Ajaccio a décidé de créer un centre d'animations sociales dans les locaux de l'ancienne école maternelle pour y développer des activités pour tous les publics.

Depuis dix ans, dans le cadre de la Politique de la Ville, des actions d'accompagnement à la scolarité, des animations sportives et culturelles sont menées dans ce quartier, en particulier avec le concours du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Si de nombreux enfants et adolescents bénéficient de ces actions tout au long de l'année, il est nécessaire d'offrir un lieu d'accueil pour permettre à l'ensemble des habitants de se retrouver pour échanger et pour organiser des animations collectives.

Ce centre d'animations sociales a pour vocation de renforcer le lien entre les générations, de favoriser la citoyenneté et contribuer au bien vivre ensemble.

Le centre d'animations sociales s'attachera à :

- **dynamiser la vie du quartier**, en mettant en œuvre un projet réalisé avec les habitants, en mettant les locaux à la disposition d'associations,
- **renforcer le lien social**, par des activités ouvertes à tout public, à soutenir les initiatives citoyennes et solidaires,
- **développer des animations pour tous les habitants** par des rencontres intergénérationnelles, des animations socioculturelles et festives,
- **prévenir les comportements à risques**, en offrant un lieu d'accueil, d'information et des activités aux jeunes du quartier, en partenariat avec les travailleurs sociaux et les associations.

Le centre d'animations sociales est géré et animé par du personnel communal. Il sera le point de convergence des actions déjà menées par plusieurs services municipaux qui développent des actions d'animation, d'information, de prévention et de sensibilisation (Direction des Sports, Direction de la Culture, Dispositif de Réussite Educative, Service Prévention et Médiation Sociale...).

Outil à la disposition des intervenants de la vie sociale et culturelle, le centre d'animations sociales accueillera les associations, les collectivités et les organismes publics qui souhaitent organiser des animations socioculturelles, des actions de prévention et d'information.

### **IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

D'adopter le règlement intérieur du centre d'animations sociales des Cannes,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions suivantes :

- Convention de mise à disposition d'une salle pour une activité organisée par une association,
- Convention de mise à disposition d'une salle pour une activité organisée par une collectivité publique ou par un organisme public,

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Où l'exposé de son Président,  
et après en avoir délibéré,**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes,  
Vu la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée complétant la loi n°83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,  
Vu le code général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente du 27 janvier 2012.

**ADOPTE  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- le règlement intérieur du Centre d'Animations Sociales des Cannes, ci-annexé.

**AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE**

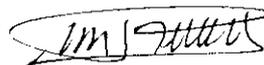
- à signer les conventions suivantes :
- Convention de mise à disposition d'une salle pour une activité organisée par une association,
  - Convention de mise à disposition d'une salle pour une activité organisée par une collectivité publique ou par un organisme public.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....  
**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus**  
**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE**



**SIMON RENUCCI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20120131-2012\_33-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2012